

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail – Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 003 03 /MINH DU DU 11 SEPT 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIF DES MARCHES PASSES DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°03596-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/CEA4 DU 14 JUILLET 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE, D'UN CHATEAU D'EAU DE CAPACITE 30 M3 ET D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE SUR LES SITES DES LOGEMENTS SOCIAUX DU PLANUT DES VILLES DE MAROUA ET GAROUA.

FINANCEMENT : BIP MINH DU – EXERCICES 2023.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'exercice 2023 ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu L'autorisation de gré à gré N°03596-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/CEA4 du 14 juillet 2023 pour les travaux de construction d'une adduction d'eau potable, d'un château d'eau de capacité 30 m3 et d'un forage à énergie solaire sur les sites des logements sociaux du PLANUT des villes de Maroua et Garoua.
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°087 du 30 Août 2023 de la CIPM/MINH DU

DECIDE :

Article 1^{er} – Les soumissionnaires ci-après cités sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs à la consultation susmentionnée :

LOT	VILLE	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
01	Maroua	Société BRB Construction Sarl, BP 1 127 Garoua Tel : 695 220 553	44 747 370	Trois (03) mois
02	Garoua	Ets CC, BP 1 804 Garoua Tel : 693 93 19 52	55 832 518	Trois (03) mois

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINH DU



Yaoundé, le 11 SEPT 2023
LE MINISTRE

Ketcha Celestine